

Présents : Antoine Ivarnes, Eric Armand, Frédéric Roux, Yves Nicolas, Christine Fossion, Jean-Charles Fournon, Nadège Rancon, Sylvie Recordier

Pouvoir(s) : Denis Teste à Frédéric Roux

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Nadège Rancon

**A l'ordre du jour :**

- **Transfert des compétences de la commune à la Communauté de Commune des Baronnie en Drôme Provençale (CCBDP) \***
  - **Adoption du règlement d'utilisation de la buvette communale**
  - **Questions diverses.**
- 

**Ajouts à l'ordre du jour :**

**Approbation des compétences optionnelles : logement, voirie et actions sociales**

L'approbation des compétences optionnelles est votée à l'unanimité

**Restauration, aménagement, entretien et gestion de la Méouge et de la Haute Ouvèze (SMOP et SMIGIBA intégrés dans la GEMAPI)**

L'approbation de la compétence facultative est votée à 9 voix pour et 1 contre

**Transfert des compétences facultatives de la commune à la Communauté de Commune des Baronnie en Drôme Provençale (CCBDP) :**

**La gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

Le transfert de la compétence de la gestion du SPANC est voté à l'unanimité

**Du Développement Territorial dans le domaine culturel, de l'animation et du sport de pleine nature**

Le transfert de la compétence est voté avec 1 voix contre, 4 abstentions et 5 voix pour

**La gestion et l'entretien du gymnase de la commune de Buis les Baronnie**

La question est posée de savoir si cela concerne le financement des emprunts également.

Le transfert de la compétence est voté avec 1 voix contre et 9 voix pour

**La programmation et coordination des politiques territoriales Européennes, politiques publiques de l'Etat, de la région et de département**

La remarque est faite que cela est déjà réalisé par le Syndicat Mixte.

Le transfert de la compétence est voté 4 voix contre, 5 abstentions et 1 voix pour

**Des actions de valorisation du territoire, du terroir et des produits agricoles**

Ce n'était pas de la compétence des communes.

Le transfert de la compétence est voté 9 voix contre et 1 abstentions

**Adoption du règlement d'utilisation de la buvette communale**

Après relecture du projet de règlement et quelques modifications apportées, le règlement est voté à l'unanimité.

#### Questions diverses

La tranche de béton désactivé de l'an dernier dans la Grand rue a été mal faite. L'eau pluviale s'écoule contre les façades. Il faudra demander à l'entreprise qui est intervenue de le refaire.

Il est étudié la possibilité de consolider la ligne électrique pour alimenter la buvette.

Il est évoqué le fait que les chaises plastiques stockées dans la salle des fêtes encombrées elles seront entreposées au garage communal quand elles ne sont pas utilisées.

Pour le retrait de mobilier dans le garage communal, Nadège se propose d'accompagner les gens si besoin pour ne pas mobiliser les agents communaux à chaque fois.

Un règlement d'utilisation de la salle des fêtes va être rédigé pour le prochain conseil municipal.

Un courrier du SDIS annonce qu'une visite va être faite pour vérifier le débit des poteaux, gracieusement par le centre de secours de Sainte Jalle pour la dernière fois cette année, les prochaines années il faudra trouver un organisme (payant) pour le faire.

La date d'une 1<sup>ère</sup> réunion pour l'élaboration du prochain bulletin municipal est fixée au mardi 6 juin à 17h à la mairie.

Un projet de loi donnerait la possibilité de repasser à la semaine de 4 jours scolaires. Les contrats des personnes engagées pour assurer les TAPS doivent être renouvelés. Pour cette année, nous allons les renouveler. Pour la commune de Sainte-Jalle, la réflexion est faite que nous sommes un peu tributaires du choix des autres communes et que deux personnes ont eu une augmentation de leur temps de travail. Ce temps pourrait être envisagé d'être utilisé autrement. La commune de Sainte-Jalle se positionne déjà pour l'avenir à revenir à la semaine de 4 jours.

Le projet de réalisation du site Internet est commenté.

Les travaux étant terminés, il est demandé pourquoi la route du pont n'est pas encore ouverte, la réponse est : elle sera ouverte mardi 6 juin après le goudronnage.

Les permanences des bureaux de vote sont établies comme suit :

	<u>11 juin</u>	<u>18 juin</u>
08h00 – 10h00	Eric Yves	Frédéric Yves
10h00 – 12h00	Nadège Frédéric	Laurence Jean-Charles
12h00 – 14h00	Jean-Charles Frédéric	Nadège Sylvie
14h00 – 16h00	Denis Antoine	Denis Antoine
16h00 – 18h00	Christine Antoine	Christine Antoine

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le conseil clôt ses travaux à 11h45 -

Christine Fossion